

**ASSOCIATION INTER BIO BRETAGNE
33 AVENUE WINSTON CHURCHILL
35016 RENNES CEDEX**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 AVRIL 2011**

**EXERCICE SOCIAL
DU 01/01/2010 AU 31/12/2010**

Désignation de l'entreprise : ASSA INTER BIO BRETAGNE		Néant <input type="checkbox"/>	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (Ent. soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)			
Origines	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	5 607
	Prélèvements sur les réserves		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	0E	
TOTAL I		0F	5 607
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	5 607
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH 5 607
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.			
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		
Détails des postes	- Sous-traitance	YT	78 438
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	
	- Personnel extérieur de l'entreprise	XQ	42 291
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	YU	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	SS	10 631
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	YV	
	- Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ST	74 410
impôts et taxes	- Taxe professionnelle*	ZJ	205 769
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	
	- Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YW	1 594
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée	9Z	7 566
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YX	9 160
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2008)*	YY	15 552
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	YZ	16 823
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	
	Groupe : résultat d'ens.	JD	
	Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale	JH	
Indiquer 1 pour PV à 15%	JK		
Indiquer 1 pour PV à 19%	JM		
Indiquer 1 pour PV à 15%	JN		
Indiquer 1 pour PV à 19%	JP		
Indiquer 1 pour PV à 0% (1) Imputation	JL		
Indiquer 1 pour PV à 0% (1) Imputation	JC		
Indiquer 1 pour PV à 0% (1) Imputation	JO		
Indiquer 1 pour PV à 0% (1) Imputation	JF		
Indiquer 1 pour PV à 0% (1) Imputation	JG		
Indiquer 1 pour PV à 0% (1) Imputation	JJ		
NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP	
Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : <input type="checkbox"/> handicapés : <input 137="" 426="" 892="" 904"="" data-label="Text" type="checkbox/>)</td> <td>YP</td> <td>14</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*</td> <td>ZK</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration (coder : 0 = non, 1 = oui)</td> <td>ZR</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> </div> <div data-bbox="/> <p>(1) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007</p>			

ASSOCIATION INTER BIO BRETAGNE

Siège social : 33 avenue Winston Churchill – RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration du 4 Mars 2010, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association INTER BIO BRETAGNE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montant et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

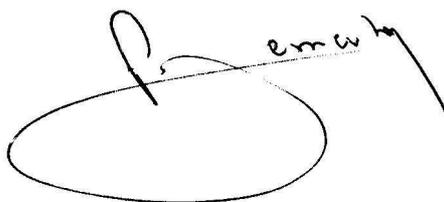
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Rennes, le 23 Mars 2011

Patrice de Maubeuge

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice de Maubeuge', written over a large, empty oval shape.

ASSOCIATION INTER BIO BRETAGNE
33 Avenue Winston Churchill
35016 RENNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L612.5 du Code de Commerce, je porte à votre connaissance l'absence de conventions visées à l'article L225.38 du Code de Commerce.

Le Président de votre association ne m'a donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice.

Mes contrôles n'ont pas fait apparaître de conventions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il vous appartiendra, Mesdames et Messieurs, de statuer sur le présent rapport.

Fait à Rennes, le 23 Mars 2011



Désignation de l'entreprise : ASSA INTER BIO BRETAGNE		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : 33 AV WINSTON CHURCHILL BP 71612		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 40168209100020		35016 RENNES CEDEX	
		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2010	
		31/12/2009	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et comptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
A S	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
R	TOTAL (III)	CJ	CK
E	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 en des immob fin. nettes :	CP
Clause de rés. de prop. : Immobilisations :		Stocks :	Créances
			CR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Patrice de MAUBEUGE
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : ASSA INTER BIO BRETAGNE		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG	100 584	94 977
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 304	5 607
	Subventions d'investissement	DJ		2 432
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	103 888	103 016
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	15 945	15 945
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	15 945	15 945
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	152	
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	64 521	38 655
	Dettes fiscales et sociales	DY	79 215	64 702
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	292 570	222 148	
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	32 580	69 987
	TOTAL (IV)	EC	469 038	395 491
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	588 871	514 451
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	469 038	395 491	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	152		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Patrice de MAUBEUGE
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : ASSA INTER BIO BRETAGNE					Néant	*	
		Exercice N				Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total	
	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF	
	- services*	FG	92 714	FH		FI	92 714
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	92 714	FK		FL	92 714
Produits d'exploit.	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	374 716
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	17 027
	Autres produits (1/11)					FQ	61 546
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	546 002
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	123
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	205 769
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 160
	Salaires et traitements*					FY	244 687
	Charges sociales (10)					FZ	86 609
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	5 130
	Dotations - dotations aux provisions d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	1 000	
Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	126
						GF	551 604
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-5 602
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 131
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	2 131
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	311
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	311
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 820
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-3 782
							291

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSA INTER BIO BRETAGNE		Néant		*
		Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 038	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	2 432	4 493
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 470	4 493
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	209	383
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	209	383
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	6 261	4 111
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	-825	-1 206
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	554 603	529 623
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	551 299	524 015
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	3 304	5 607
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transfert de charges	A1	17 027	28 859
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	116	526
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
CHARGES ET PRODUITS SUR EX ANTER			209	4 038
amort subvention				2 432
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2010	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : ASSA INTER BIO BRETAGNE				Néant	<input checked="" type="checkbox"/>	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
CADRE B						
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice					-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise : ASSA INTER BIO BRETAGNE		Néant									
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*									
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.			
Frais d'établ. et développ. TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immob. incorp. TOTAL II		PE	12 079	PF	545	PG		PH	12 624		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
Construct* - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Inst. techn., matériel et outillage ind.		PZ	12 541	QA	3 192	QB		QC	15 732		
- Installations générales, agencements et aménagements divers		QD	5 832	QE		QF		QG	5 832		
Autres immob. corp.		QH		QI		QJ		QK			
- Matériel de transport		QL	24 477	QM	1 394	QN		QO	25 871		
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		QT			
- Emballages récup. et div.											
TOTAL III		QU	42 850	QV	4 585	QW		QX	47 435		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	54 929	OP	5 130	OQ		OR	60 059		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliat* amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
N Inst. gales., agenc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
C Inst gales.agenc & am. div		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
R Mat bur & inf mob		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations -		NL			NM				NO		
TOTAL général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9			Z8
Primes de remboursemt des obligations								SP			SR

Désignation de l'entreprise : ASSA INTER BIO BRETAGNE		Néant		*					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice		
	1		2		3		4		
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC	
R	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
V	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant 1.1.92*	IA		IB		IC		ID	
E	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après 1.1.92*	IE		IF		IG		IH	
	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
L	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	15 945	5W		5X		5Y	15 945
	TOTAL II	5Z	15 945	TV		TW		TX	15 945
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équ.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T	1 000	6U		6V		6W	1 000
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 000	TY		TZ		UA	1 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	16 945	UB		UC		UD	16 945
	Dont dotations et reprises			UE		UF			
	- d'exploitation			UG		UH			
	- financières			UJ		UK			
	- exceptionnelles								
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision									
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

Patrice de MAUBEUGE
Commissaire aux Comptes

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2010

Désignation de l'entreprise :		ASSA INTER BIO BRETAGNE			Néant	*	
CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3		
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UM		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		
	Autres immobilisations financières		UT	1 799	UV	1 799	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	55 340	55 340		
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 226	1 226		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 333	1 333	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 285	7 285	
	Autres impôts, taxes, versements assim.		VN				
	Divers		VP				
	Groupes et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	207 435	207 435		
	Charges constatées d'avance		VS	1 101	1 101	-0	
	TOTAUX		VT	275 519	275 519	-0	
RE N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG					
	à + de 1 an à l'origine	VH	152	152			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	64 521	64 521			
Personnel et comptes rattachés		8C	17 920	17 920			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	51 929	51 929			
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	508	508		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 858	8 858		
Obligations cautionnées		VX					
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupes et associés (2)		VI					
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K	292 570	292 570			
Dettes représentatives de titres empruntés*		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	32 580	32 580			
TOTAUX		VY	469 038	469 038			
RE N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.		
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

Désignation de l'entreprise : ASSA INTER BIO BRETAGNE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2010	
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint <input type="text"/> - part déductible* <input type="text"/> à réintégrer :						WA		3 304	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WC			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*						WD			
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)						WE			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*						WF			
Amendes et pénalités (nature :)						WG			
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						WI			
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						WJ			
Quote-part						A7		508	
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7		K7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (16% pour les entre. soumises à l'IR)						I8			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%						ZN			
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme						WN			
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU		Zone d'ent.* (act. exo.)		SW	
Dont :		Dont déficit étranger des PME (art 209C)		SX		Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8	
						TOTAL I		WR	
								490 919	
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS			
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes Plus-values - imposées aux taux de 15% (16% pour les ent. soumises à l'IR) *						WU			
Imposition nettes - imposées aux taux de 0%						WV			
- imposées aux taux de 19%						WH			
particuliers à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP			
et impos. long terme - imputées sur déficits antérieurs						WW			
Autres plus-values imposées au taux de 19%						XB			
différées Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						I6			
Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts (quote-part des frais et charges restant imposables à déduire des produits nets de participations)						WZ			
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer						XA			
Mesures Majoration d'amortissement *						ZY			
Entreprise nouvelle 44 septies		K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	
Pôle de compétitivité (art. 44)		L6		Sociétés d'investissements immo.		K3		Zone franche corse (art. 44 decies)	
Zone franche urbaine (art. 44 octies ou		0V		Bassin d'emploi à dynamiser		1F		Zone franche d'activités (art. 44)	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XC			
Déd. div. (cf. feuillet séparé)		Résultats déficitaires, art 209C		ZM		Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)		ZI	
								1 333	
						TOTAL II		XH	
								460 052	
III. RESULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation				bénéfice (I moins II)		XI		30 867	
des déficits reportables :				déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL			
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)								XL	
RESULTAT FISCAL				BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN		0 XO	
								30 867	

Désignation de l'entreprise : ASSA INTER BIO BRETAGNE		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	212 224	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	30 867	
Déficits reportables (différence K4- K5)	K6	181 357	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)	YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	181 357	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 1 du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y
Provisions pour dépréciation*			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032	TOTAUX	YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A			
	ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS
(art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Patrice de MAUBEUGE
Commissaire aux Comptes